

Trois cambriolages de logements sur quatre en zone urbaine

Insee Flash Auvergne-Rhône-Alpes • n° 133 • Mai 2023

Auvergne-Rhône-Alpes est la 3^e région de France métropolitaine la plus cambriolée avec sept cambriolages et tentatives de cambriolage enregistrés pour 1 000 logements en 2022, derrière l'Île-de-France et Provence-Alpes-Côte d'Azur. Comme dans la majorité des régions, le nombre de cambriolages décroît entre 2016 et 2022. La baisse est particulièrement forte en 2020 en raison des mesures de confinement, puis le nombre augmente à nouveau en 2021 et 2022 sans retrouver son niveau d'avant-crise sanitaire. Les cambriolages sont plus fréquents dans les territoires urbains et denses, ainsi que dans les communes où les écarts de revenus sont élevés, abritant à la fois des populations riches et pauvres.

Auvergne-Rhône-Alpes, 7 cambriolages et tentatives de cambriolage enregistrés pour 1 000 logements en 2022

En Auvergne-Rhône-Alpes, 30 655 infractions pour cambriolages et tentatives de cambriolage d'un logement sont enregistrées par la police et la gendarmerie nationales en 2022 ▶ [Sources et méthodes](#). Cela représente sept cambriolages pour 1 000 logements (6,8 ‰), soit un point de plus que la moyenne de France métropolitaine (5,8 ‰). Auvergne-Rhône-Alpes est ainsi la 3^e région la plus cambriolée, derrière l'Île-de-France et Provence-Alpes-Côte d'Azur (respectivement 7,9 ‰ et 7,5 ‰).

Avec 10,2 cambriolages pour 1 000 logements, le Rhône est le 2^e département le plus touché de métropole derrière les Bouches-du-Rhône (11,4 ‰), et devant le Vaucluse (9,6 ‰) et la Seine-Saint-Denis (9,2 ‰). L'Isère (8,3 ‰), l'Ain (7,6 ‰), le Puy-de-Dôme (6,9 ‰), la Drôme (6,6 ‰) et la Loire (6,2 ‰) sont les cinq autres départements de la région avec un taux de cambriolages au-dessus de la moyenne nationale. À l'inverse, le Cantal est l'un des quatre départements métropolitains les moins touchés (1,7 ‰) avec les départements corses et la Lozère.

Baisse du nombre de cambriolages en Auvergne-Rhône-Alpes, comme dans la majorité des régions

Le nombre annuel de cambriolages enregistrés a baissé de 2,8 % en moyenne par an entre 2016 et 2019, passant de 36 059 à 33 162 ▶ [figure 1](#), beaucoup plus nettement qu'en métropole (-1,3 % en moyenne par an). En parallèle, sur la même période, la population croît de +0,5 % et le nombre de logements de +1 % en moyenne par an. Le nombre de cambriolages baisse fortement en 2020 (-24 %) pour atteindre 25 276, puis augmente à nouveau en 2021 (+8 %) et 2022 (+12 %), sans retrouver son niveau d'avant-crise sanitaire. Les

mesures d'isolement apparaissent comme les causes vraisemblables des moindres taux de cambriolages et de tentatives en 2020 et 2021. Toutefois, l'évolution du nombre de cambriolages est disparate selon les départements d'Auvergne-Rhône-Alpes. En premier lieu, avant la crise, les dynamiques diffèrent en fonction des territoires : alors que le nombre de cambriolages diminue de -7,8 % en moyenne par an dans la Loire entre 2016 et 2019, à l'autre extrémité, il augmente de +9,2 % dans l'Ain. Ensuite, pendant la crise sanitaire de 2020-2021, le nombre de cambriolages et de tentatives baisse dans tous les départements. Enfin, entre 2021 et 2022, ce nombre est de nouveau en hausse dans la majorité d'entre eux, sauf dans l'Allier, la Drôme et l'Isère. L'Ain, le Puy-de-Dôme et le Rhône sont les trois seuls territoires de la région à retrouver, en 2022, un volume d'infractions similaire, bien que légèrement inférieur au niveau moyen de 2016-2019 (respectivement 2 434, 2 713 et 9 601).

▶ 1. Nombre de cambriolages et tentatives en 2022

Département	2016	2019	2020	2021	2022
Ain	2 338	3 041	2 089	2 067	2 434
Allier	1 049	1 040	693	904	800
Ardèche	934	832	630	679	757
Cantal	193	239	106	141	170
Drôme	2 383	1 970	1 631	1 871	1 831
Isère	7 231	5 980	5 067	5 475	5 464
Loire	3 231	2 532	1 851	2 187	2 477
Haute-Loire	534	468	360	457	495
Puy-de-Dôme	2 882	2 274	1 816	2 014	2 713
Rhône	10 229	10 283	7 643	8 184	9 601
Savoie	1 552	1 239	977	919	1 174
Haute-Savoie	3 503	3 264	2 413	2 429	2 739
Auvergne-Rhône-Alpes	36 059	33 162	25 276	27 327	30 655

Lecture : 30 655 cambriolages et tentatives de cambriolage de logements ont été enregistrés en 2022 en Auvergne-Rhône-Alpes.

Source : SSMSI, base statistique communale de la délinquance enregistrée 2022.

Mot du partenaire

Les éléments préparatoires à cette publication ont été réalisés dans le cadre d'une collaboration entre l'Insee et le Service statistique ministériel de la sécurité intérieure (SSMSI).

Dans le cadre de leur activité judiciaire, les services de police nationale et les unités de gendarmerie rédigent des procédures relatives à des infractions. Ces infractions ont pu être constatées suite à une plainte, un signalement, un témoignage, un flagrant délit, une dénonciation, etc., mais aussi sur l'initiative des forces de sécurité. Les cambriolages et tentatives de cambriolage de logements étudiés dans cette publication sont issus de la base statistique communale produite par le SSMSI à partir de ces enregistrements.

Cette publication régionale s'accompagne de deux publications nationales dans les collections de l'Insee et du SSMSI ([Pour en savoir plus](#)).

Les cambriolages de logements plus fréquents dans les territoires urbains et denses...

Outre la vallée du Rhône, trois cambriolages de logements sur quatre sont commis en zone urbaine (8,2 %, contre 4,5 % en zone rurale), alors que deux habitants d'Auvergne-Rhône-Alpes sur trois y résident. En particulier, le taux de cambriolages atteint 9,7 % dans les territoires urbains denses. Cette plus forte concentration des cambriolages dans l'urbain dense est également observée à l'échelon national. Elle est toutefois moins marquée que pour d'autres actes de délinquance, tels que les vols avec ou sans violence. Les cambriolages sont, avec les destructions et les dégradations volontaires, l'un des délits les plus répartis sur le territoire.

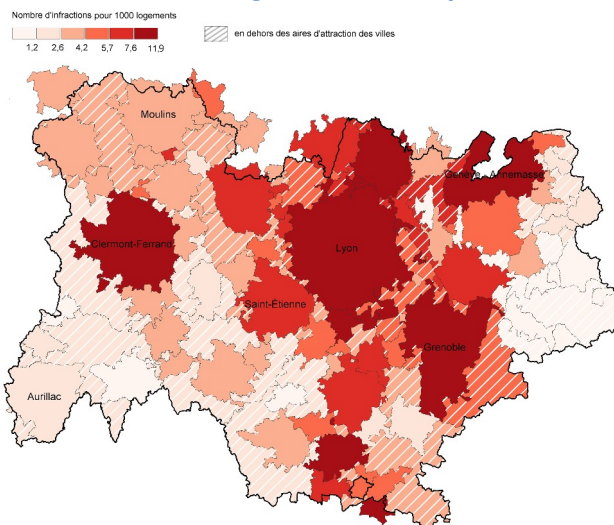
On constate d'autant plus de cambriolages que la densité du territoire est forte et que l'on est proche d'un pôle. En 2022, le taux de cambriolages atteint même 10,8 % dans l'urbain dense du Rhône, soit un niveau bien supérieur à celui de l'ensemble de la France métropolitaine (7,6 %). *A contrario*, les taux sont plus faibles dans les territoires les moins denses et les moins urbanisés. Ils s'établissent à 6,8 % dans l'urbain de densité intermédiaire, 6,1 % dans le rural périurbain et 3,1 % dans le rural non périurbain. Il existe toutefois de fortes différences selon les départements dans le rural non périurbain, avec des taux de cambriolages plus élevés dans celui de l'Ain (5,9 %), de l'Isère (6,4 %) et du Rhône (5,9 %).

Plus précisément, plus l'**aire d'attraction des villes (AAV)** est peuplée, plus la part de cambriolages est élevée ► **figure 2**. Elle atteint par exemple 10,2 % dans l'AAV de Lyon qui compte 2 281 000 habitants en 2019, 8,7 % dans celle de Clermont-Ferrand (507 000 habitants), contre moins de 4 % dans les communes hors attraction des villes et dans les aires de moins de 50 000 habitants, telle que celle de Thiers (3,7 % pour 34 000 habitants). Mais dans toutes les aires de plus de 50 000 habitants, les taux de cambriolages sont supérieurs à ceux de métropole.

Au sein des AAV, les communes sont d'autant plus concernées qu'elles appartiennent à une aire peuplée. Ainsi, 10,1 % cambriolages ou tentatives sont enregistrés dans une commune faisant partie du pôle (hors communes-centres) contre 6,9 % dans les communes-centres et 6,6 % dans les communes de la couronne. En outre, plus la taille de l'AAV est importante, plus le taux de cambriolages par logement est important. Il s'élève ainsi à 11,1 % dans les communes du pôle (hors communes-centres) des aires de plus de 700 000 habitants de Lyon et Grenoble, 8,5 % dans les communes de leur couronne et 10,2 % dans les communes-centres.

Dans les AAV comptant entre 50 000 et 200 000 habitants, les communes du pôle (hors communes-centres) sont celles où les taux de cambriolages sont les plus élevés (7,1 %), suivi des communes des couronnes (5,5 %) puis des communes-centres du pôle (4,4 %).

► 2. Taux de cambriolages et tentatives par AAV en 2022



Lecture : dix-huit aires d'attraction des villes enregistrent des taux de cambriolages de logements entre 7,6 % et 11,9 %, notamment celle de Lyon, Montélimar, Grenoble, Clermont-Ferrand, Genève - Annemasse (partie française) ou celle de Bourg-en-Bresse. Sources : SSMSI, base statistique communale de la délinquance enregistrée 2022 ; Insee, recensement de la population 2019.

... et dans les territoires les plus riches

Ainsi, le caractère dense des communes urbaines prime sur le niveau de vie, quel qu'il soit. Cependant, à densité égale, plus l'on réside dans un environnement riche, plus le taux de cambriolages est élevé. Plus précisément, c'est la proximité de populations riche et pauvre qui est déterminante : le taux de cambriolages communal en Auvergne-Rhône-Alpes est d'autant plus important que les écarts de revenus sont élevés dans la population. Ce constat est particulièrement marqué dans l'urbain dense et le rural périurbain.

Par ailleurs, une part importante de résidences secondaires dans les communes entraîne un taux de cambriolages faible. Ainsi, la part de résidences secondaires dans les communes les plus cambriolées est de 3,7 % quand elle est de 29,3 % dans celles qui n'enregistrent aucun cambriolage. ●

Johanne Aude, Emma Bianco et Florence Léger (Insee)

► Définitions

L'**aire d'attraction d'une ville (AAV)** définit l'étendue de son influence sur les communes environnantes. Une aire est composée d'un pôle, défini à partir de critères de population et d'emploi, et d'une couronne, constituée des communes dont au moins 15 % des actifs travaillent dans le pôle. Au sein du pôle, la commune la plus peuplée est appelée commune-centre.

► Sources et méthodes

Les données sur les cambriolages et tentatives de cambriolage sont exhaustives au sens où elles concernent l'intégralité des faits portés à la connaissance des forces de sécurité intérieure (police nationale et gendarmerie). Certains cambriolages ne sont pas déclarés par les victimes : l'enquête statistique de victimisation - cadre de vie et sécurité (CVS) indique que le taux de dépôt de plainte pour cambriolages s'élève à 69 % pour les cambriolages et 33 % pour les tentatives, en moyenne en 2017, 2018 et 2020.

L'indicateur de délinquance des cambriolages additionne les infractions enregistrées en tant que cambriolages de résidences principales ou secondaires parce que ces infractions relèvent des mêmes modes opératoires.

Les caractéristiques des communes sont issues du recensement de la population 2019 et du fichier localisé social et fiscal 2019.

Les taux de cambriolages communaux en 2022 sont obtenus à partir du nombre de cambriolages de l'année 2022 rapporté au nombre de logements en 2019 (dernier chiffre disponible).

► Pour en savoir plus

- « Moins de cambriolages de logements depuis la crise sanitaire sur une majeure partie du territoire », *Insee Focus* n° 299, mai 2023.
- « Davantage de cambriolages de logement enregistrés dans les communes urbaines, aisées et voisines de fortes inégalités sociales », *InterStats Analyses* n° 60, SSMSI, mai 2023.
- « Géographie de la délinquance à l'échelle communale en 2022 », *InterStats Analyses* n° 56, SSMSI, mars 2023.

